



Dossier de presse

11 juillet 2025

Conseil de Métropole

SOMMAIRE

I. BORDEAUX MÉTROPOLE PREND LES RÊNES DU STADE ATLANTIQUE

Les modalités de mise à disposition du stade précisées

Bordeaux Métropole rembourse l'intégralité de son emprunt auprès des banques

II. UN RÉSEAU DE TRANSPORT RENFORCÉ POUR UNE MÉTROPOLE MIEUX CONNECTÉE

Une nouvelle ligne de Bus express entre Pellegrin, Thouars et Gradignan Malartic validée

Route de Toulouse : des aménagements en faveur des mobilités douces

L'offre des transports en commun TBM évolue à partir du 1^{er} septembre

De nouveaux aménagements pour le Réseau Vélo Express 11

Parking Front du Médoc : la Métropole débloque la situation

III. UNE MÉTROPOLE RÉSILIENTE ET SOUCIEUSE DE LA SANTÉ DE SES HABITANTS

La Métropole choisit son délégataire pour l'exploitation du plus grand réseau de chaleur de l'agglomération

Des ombrières photovoltaïques en test sur des pistes cyclables

Lutte contre le bruit : une priorité de santé publique

Soutenir l'agriculture urbaine

Inciter les bailleurs sociaux, les entreprises et les communes à planter des arbres

IV. DES SERVICES PUBLICS PERFORMANTS, DURABLES ET AU CONTACT DES HABITANTS

Renforcer la qualité du service public de l'eau

Déchets : objectifs réduction et valorisation

Les services publics du quotidien passés au crible

V. UNE POLITIQUE DE L'HABITAT AU SERVICE DES ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

Programmer la construction de 3 000 logements sociaux en 2025

Adapter la politique de l'habitat aux tensions du marché et aux besoins sociaux

Soutenir la réhabilitation de 300 logements sociaux à Pessac Saige

Renforcer les solidarités territoriales par l'aménagement et la politique de la ville

Bordeaux Métropole reprendra la gestion du stade Atlantique à partir du 1er août 2025. Les modalités de mise à disposition de l'équipement au Club des Girondins de Bordeaux ont été précisées durant ce conseil, ainsi que la grille tarifaire pour la location des espaces dédiés à l'événementiel et séminaires. Le vote du budget supplémentaire permet également d'éloigner tout danger financier : Bordeaux Métropole est en capacité, dès à présent, de rembourser la totalité de son emprunt aux banques et devient ainsi, pleinement propriétaire du stade. La Métropole a saisi l'opportunité du passage en régie pour réaliser une opération budgétaire très favorable aux finances publiques générant une économie de plus de 13 M€ sur le coût du stade.

Sur le volet des mobilités, une opération majeure a été actée lors de ce conseil : la création d'une nouvelle ligne de Bus express au sud de l'agglomération.

En favorisant les énergies renouvelables, Bordeaux Métropole poursuit son engagement en faveur d'un territoire résilient. Les élus métropolitains ont notamment validé le choix du délégataire du plus grand réseau de chaleur de la métropole.

En 2025, Bordeaux Métropole poursuit la structuration de ses grands services publics dans un contexte de pression sur les ressources, d'attentes renforcées des usagers et de contraintes économiques durables. Eau, déchets, énergie, assainissement : plusieurs délibérations viennent acter des étapes importantes dans la consolidation des régies métropolitaines, le renforcement de la transparence et le pilotage technique de ces compétences essentielles.

Sur le dossier du logement, Bordeaux Métropole poursuit son action offensive. Face à la hausse des coûts de production, à la baisse de la construction privée et à la précarisation croissante de certains publics, permettre l'accès à un logement de qualité est une priorité. L'objectif de 3 000 agréments annuels est maintenu, dont 300 logements étudiants, dans le respect des équilibres territoriaux fixés avec les communes et les bailleurs.



I. BORDEAUX MÉTROPOLE PREND LES RÊNES DU STADE ATLANTIQUE

Les modalités de mise à disposition du stade précisées

Délibérations 54, 55, 56

La Métropole reprendra à partir du 1^{er} août 2025 la gestion directe du Stade Atlantique Bordeaux Métropole. Cet équipement multifonctionnel accueille à la fois des événements sportifs de grande envergure ainsi que des manifestations culturelles et de divertissement. En parallèle, la régie assure la mise à disposition d'une large gamme d'espaces (loges, salons, salles de réunion, halls, bords de terrain, etc.) pour l'organisation d'événements privés, institutionnels ou professionnels : séminaires, conventions, assemblées générales, salons, tournages, réceptions, etc.

Cette double vocation – à la fois événementielle et locative – implique une gestion reposant sur une tarification adaptée aux différents usages, votée ce jour lors du conseil.

Les élus se sont également prononcés en faveur des nouvelles modalités de mise à disposition du stade au Football club des Girondins de Bordeaux (FCGB).

Le Club pourra bénéficier des lieux à partir de 7h le jour de chaque rencontre programmée, pour une durée maximale de 24h. Le FCGB est responsable des espaces et équipements qui lui sont attribués, pendant toute la durée de leur mise à disposition. Bordeaux Métropole s'engage, de son côté, à informer le FCGB dès qu'elle en a connaissance des dates sur lesquelles un événement à grande jauge est susceptible d'être programmé.

La redevance facturée au titre de la Saison Sportive 2025-2026 est calculée sur la base du prévisionnel communiqué par le FCGB en mai 2025 en termes de chiffre d'affaires et du nombre de rencontres programmées prévues au Stade Atlantique Bordeaux Métropole. Elle sera facturée par échéances trimestrielles au FCGB. Le montant de la redevance annuelle pour l'occupation du stade s'élève à 1 057 470 M€. La moitié sera versée par le Club au moment de la signature de la convention, le reste devra être payé au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

Cette redevance, basée sur l'instruction ministérielle du 17 mai 2022 relative aux « modalités de fixation des redevances d'occupation des stades par des clubs résidents professionnels de football et de rugby » comporte deux composantes : une part fixe correspondant à la contribution du club à l'amortissement de l'investissement consenti pour la réalisation du Stade ainsi qu'un forfait d'entretien et de maintenance, et une part variable, calculée en fonction du chiffre d'affaires généré par le FCGB à l'occasion des rencontres organisées dans l'enceinte du Stade.

RUGBY, LA BILLETTERIE EST OUVERTE !



Deux rencontres internationales de rugby sont d'ores et déjà programmées au Stade Atlantique Bordeaux Métropole.

Le match France-Iles Fidji (masculin) aura lieu le 15 novembre 2025 dans le cadre de la tournée d'automne du XV de France.

Le match France – Angleterre (féminin) est quant à lui prévu le 17 mai 2026 dans le cadre du tournoi des 6 nations (féminin).

La billetterie pour ces deux matchs est ouverte : <https://billetterie.ffr.fr>

Du côté du ballon ovale, deux matchs internationaux de rugby sont déjà prévus au calendrier (cf encadré). Deux matchs de l'Union Bordeaux Bègles (UBB) devraient également se dérouler dans l'enceinte du stade. Les dates sont encore à confirmer (25/26 octobre 2025 ; 21/22 mars 2026).

Concernant le naming, Bordeaux Métropole se réserve l'intégralité des droits relatifs à la dénomination commerciale du Stade Atlantique Bordeaux Métropole, ainsi qu'à l'exploitation de son image à des fins de communication, de valorisation ou de partenariat. Bordeaux Métropole pourra, à ce titre, engager toute procédure de sélection ou de commercialisation, notamment par la voie d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI), en vue de l'attribution des droits de naming du Stade.

Julien Cottin est nommé directeur de la Régie « Stade Atlantique Bordeaux Métropole ». M. Cottin occupait précédemment le poste de responsable du service ingénierie sportive et artistique métropolitaine.

Bordeaux Métropole rembourse l'intégralité de son emprunt auprès des banques

Délibération 3

Lors de ce conseil, les élus métropolitains ont voté le projet de Budget supplémentaire pour l'année 2025. Le budget supplémentaire permet de corriger, en cours d'année, les prévisions du budget primitif. Il reprend les reports de l'exercice 2024, les dépenses et recettes supplémentaires, et équilibre les mouvements budgétaires.

Au regard des résultats affectés au titre de 2024, le budget supplémentaire du budget principal permet de dégager un résultat libre d'affectation de 125,1 M€.



Ce montant permet l'inscription de 83,2 M€ au titre de la résiliation anticipée du contrat de partenariat avec SBA. En effet, dans ce cadre particulier, l'accord tripartite entre Bordeaux Métropole, SBA et les banques prévoit que la Métropole pourra se libérer de son obligation de paiement par un remboursement anticipé des échéances de la dette. **Ce montant permet :**

- **Un gain estimé de 13,2 M€ pour les finances métropolitaines en 2025 en application du contrat de prêt.**
- **Un allègement de 83 M€ de l'encours de la dette métropolitaine en 2025.** L'utilisation de l'excédent budgétaire 2024 constitué pour partie par la réalisation d'un emprunt de 100 M€ en fin d'année, afin de rembourser par anticipation la dette du stade, vient mécaniquement en déduction de l'encours 2025.
- **Un moindre coût du stade sur la durée d'amortissement générant une économie de 13,4 M€ sur le coût total.** En effet, le coût de la dette existante résiduelle était de 99,7 M€. Celui de la dette refinancée de 86,2 M€

Bordeaux Métropole a donc saisi l'opportunité du passage en régie pour réaliser une opération budgétaire très favorable aux finances publiques générant une économie de plus de 13 M€ sur le coût du stade.

En ce qui concerne le fonctionnement, le budget supplémentaire prévoit les charges nouvelles à hauteur de 2,3M€ liées à la reprise en régie de la gestion du stade Matmut Atlantique précédemment exploitée par la société Stade Bordeaux Atlantique (SBA). Ces dépenses permettent de couvrir l'exploitation et l'entretien du site d'ici la fin de l'exercice avant la création d'un budget annexe dédié à horizon 2026.

Ce Budget supplémentaire 2025 témoigne de la capacité de la Métropole à s'adapter aux évolutions conjoncturelles tout en maintenant ses équilibres financiers fondamentaux. Les ajustements proposés permettent de répondre aux besoins identifiés tout en préservant les marges de manœuvre nécessaires à la poursuite des politiques publiques prioritaires.



II. UN RÉSEAU DE TRANSPORT RENFORCÉ POUR UNE MÉTROPOLE MIEUX CONNECTÉE

Une nouvelle ligne de Bus express entre Pellegrin, Thouars et Gradignan Malartic validée

Délibération 14

Bordeaux Métropole lance la création d'une nouvelle ligne de Bus express à haut niveau de service (BHNS) sur l'axe Pellegrin–Thouars–Gradignan Malartic. Elle desservira six communes : Bordeaux, Talence, Gradignan, Villenave-d'Ornon, Pessac et Bègles.

Conçue comme une alternative efficace à la voiture individuelle, cette ligne vise à améliorer les liaisons entre l'ouest et le sud de la métropole, notamment vers le campus, le CHU, les quartiers Thouars et Malartic.

L'itinéraire proposé s'étend sur 11 kilomètres, avec 21 stations réparties sur des secteurs denses en emplois, en établissements de soins, en pôles d'enseignement et en zones résidentielles. L'objectif de fréquentation s'élève à 24 000 voyageurs par jour à l'horizon de la mise en service. Plus de 7 kilomètres, soit 64 % de la ligne, seront aménagés en site propre, afin d'assurer une vitesse commerciale (21km/h) optimale et une régularité renforcée. Grâce à cette nouvelle ligne, on estime à 9 500 véhicules en moins par jour.

Le coût global de l'opération s'élève à 114 millions d'euros et comprend les aménagements cyclables, la végétalisation, et une requalification urbaine des espaces traversés. Le lancement des études opérationnelles est prévu dès 2025, en lien avec les six communes concernées. La mise en service est prévue pour fin 2027.

Une enquête publique s'est déroulée du 7 avril 2025 au 12 mai 2025.



Le projet est considéré comme socio-économiquement rentable avec une valeur actualisée nette (VAN) largement positive de 314 M€. La VAN par euro investi est de 1,71. Le bilan carbone est également favorable, grâce au report modal de la route vers la nouvelle ligne de bus express, le projet a la capacité de compenser 76 726 tCO₂e de l'empreinte carbone des travaux et de l'exploitation de nouvelle ligne de bus express sur une durée de vie de 50 ans du projet (durée de référence de l'étude). La neutralité carbone est atteinte entre 5 ans et 9 ans après la mise en service de la nouvelle ligne de bus express en 2028 dans le cadre d'un scénario projetant des mesures existantes (AME).

La commission d'enquête a formulé un avis favorable à la déclaration d'utilité publique (DUP).

Bordeaux Métropole soutient une demande d'extension de la ligne vers la gare de Bègles et Bordeaux Mériadeck. Le projet du bus express Pellegrin-Thouars-Malartic prévoit la création d'un parc-relais de surface pour participer au report modal. Sa capacité envisagée est de 150 places, il sera localisé à proximité de la station «Château de Thouars». Dans l'objectif de renforcer les mobilités douces, le projet permet également la mise en place de continuités piétonnes et cyclables qualitatives et lisibles permettant des conditions de déplacements apaisées et en sécurité.

L'assemblée métropolitaine a reconnu ce projet d'intérêt général.

Route de Toulouse : des aménagements en faveur des mobilités douces

Délibération 59

La route de Toulouse présente un véritable enjeu dans la mobilité métropolitaine. Voie de desserte pour 4 communes (Bègles, Bordeaux, Talence et Villenave d'Ornon), elle est cependant dépourvue d'aménagements cyclables. La voiture y est reine, le trafic saturé et les riverains sont soumis à une qualité de l'air la plus dégradée parmi les voies de la Métropole.

Renforcer les mobilités douces et favoriser la circulation des bus (site propre et fréquence de passage) est une absolue nécessité.

Les nouveaux aménagements autour de la route de Toulouse, située à Bordeaux, ont pour but de favoriser l'usage des modes de transports doux en offrant des espaces plus confortables et mieux sécurisés. Ainsi des bandes cyclables seront créées et les trottoirs seront élargis pour améliorer la circulation des piétons. Ces aménagements visent également à augmenter l'efficacité de la lianes 5 par la création d'arrêts mieux sécurisés et de couloirs de bus qui permettront de fiabiliser le temps de parcours.

L'offre des transports en commun TBM évolue à partir du 1^{er} septembre

Délibération 40

Alors que le réseau TBM accueillera deux nouvelles lignes de tramways à partir du 6 décembre 2025, les lignes E et F, l'offre des transports en commun évoluera dès la rentrée de septembre, pour s'adapter aux besoins de ses usagers.

La fréquence sur la ligne A entre Cenon et l'Hôpital Pellegrin sera notamment renforcée afin de désengorger le tramway.

Après la mise en service de la ligne de bus express G (Saint-Aubin de Médoc / Gare Saint-Jean - Meca) le 1^{er} juin 2024, une nouvelle ligne de bus express, la BEX H, "la circulaire des boulevards", va voir le jour, également à partir du 6 décembre. Un bus passera toutes les 10 minutes en heures de pointe et en heures creuses. La mise en place du BEX H implique des aménagements sur les autres lignes du réseau afin d'éviter une suroffre. Ainsi, la ligne 86 et les renforts sur la ligne 27 seront supprimés, tandis que les lignes 16 et 24 seront modifiées.



De nouveaux aménagements pour le Réseau Vélo Express 11

Délibérations 79 et 80

Les chiffres du premier trimestre du baromètre de la mobilité ont permis de montrer une nette hausse de l'usage des modes de transport doux. Ainsi, comparativement au 1^{er} trimestre 2024, on constate une hausse de la pratique cycliste de 8 %, une augmentation de l'utilisation des transports en commun de 4 % et de 12 % pour le free-floating.

À Lormont, entre le parc relais de la Butinière et le giratoire dit de la place des deux villes, une nouvelle voie dédiée entièrement à la circulation des piétons et des cyclistes va voir le jour. L'ensemble des opérations liées à cet aménagement d'une portion du ReVE seront assurées par Bordeaux Métropole, qui prendra également en charge les travaux pour l'aménagement de l'éclairage public sur ce tronçon.

Bordeaux Métropole envisage également l'aménagement d'un tronçon de l'itinéraire n°11 du Réseau Vélo Express (ReVE), compris entre la place des Martyrs de la Résistance à Bordeaux et la place Mondésir à Mérignac via la rue Judaïque, l'avenue de la République, l'avenue d'Arès et la rue Georges Bonnac jusqu'à l'intersection avec la rue Brizard. En ce sens, une concertation publique

a été organisée du 26 août 2024 au 12 novembre 2024, réunissant 116 participants pour un total de 725 contributions.

Bordeaux Métropole souhaite aménager cette portion du ReVE 11 avec l'objectif de favoriser la circulation des cyclistes en proposant de larges pistes cyclables séparés du trafic routier, lisibles et continus, d'améliorer l'accessibilité et la qualité des cheminements piétons et d'améliorer l'espace public et la qualité de vie des riverains en renforçant la végétalisation.

L'aménagement du tronçon de l'itinéraire 11 du ReVE se fera de la manière suivante :

- Rue Judaïque, de la rue du Château d'Eau à la rue Brizard : création d'une piste cyclable, requalification de la chaussée et de trottoirs, végétalisation
- Avenue d'Arès : création d'une piste cyclable en site propre sur la quasi-totalité de l'avenue, requalification de la chaussée et de trottoirs, végétalisation, maintien des couloirs bus au début et à la fin de l'avenue
- Rue Georges Bonnac : création d'une piste cyclable et d'un contre-sens cyclable, requalification de la chaussée et de trottoirs. La création de ces aménagements en faveur des modes actifs est notamment permise par la suppression de places de stationnement voiture et la réduction de la largeur de la voie circulée par les véhicules motorisés.

Parking Front du Médoc : la Métropole débloque la situation

Délibération 42

Le parking Front du Médoc, situé à Mériadeck et propriété de Bordeaux Métropole via la régie METPARK, est fermé depuis le 28 novembre 2023 à la suite d'infiltrations au niveau de la dalle piétonne. La remise en état durable de ce parking suppose une intervention publique et globale sur cette dalle qui, sous statut privé, n'appartient pas à la collectivité. Afin de remettre en état le parking, Bordeaux Métropole souhaite acquérir ces différentes parcelles.

Afin de remédier à cette situation bloquée de longue date, les élus métropolitains ont voté le plan d'action volontariste :

- L'acquisition à une valeur symbolique de la dalle piétonne, sous réserve d'un accord avec les copropriétaires actuels sur le portage
- La constitution d'un régime foncier cohérent avec la destination des espaces publics existants et leur besoin de gestion
- La réalisation des travaux de remise en état de la dalle après la réalisation d'études
- L'éventuelle redéfinition des espaces publics principalement sur le volet stationnement et mobilité au regard des besoins actualisés du quartier Mériadeck et de ses perspectives d'évolution

Dans l'attente de sa mise en œuvre, des travaux d'urgence conservatoires sur les étanchéités de la dalle îlot Front du Médoc ont été programmés sur l'année 2025.

Toutes phases confondues, et hors travaux de réhabilitation du parc de stationnement, l'enveloppe prévisionnelle de ce projet est estimée à 15 M€ TTC, avec une réalisation étalée sur 4 à 5 ans.

III- UNE MÉTROPOLE RÉSILIENTE ET SOUCIEUSE DE LA SANTÉ DE SES HABITANTS

La Métropole choisit son délégataire pour l'exploitation du plus grand réseau de chaleur de l'agglomération

Délibération 44

Engagée dans la transition énergétique de son territoire, Bordeaux Métropole a fait du développement de ses réseaux de chaleur un axe majeur de ses politiques énergétiques et climatiques. Objectifs : l'indépendance et la maîtrise des coûts pour les usagers.

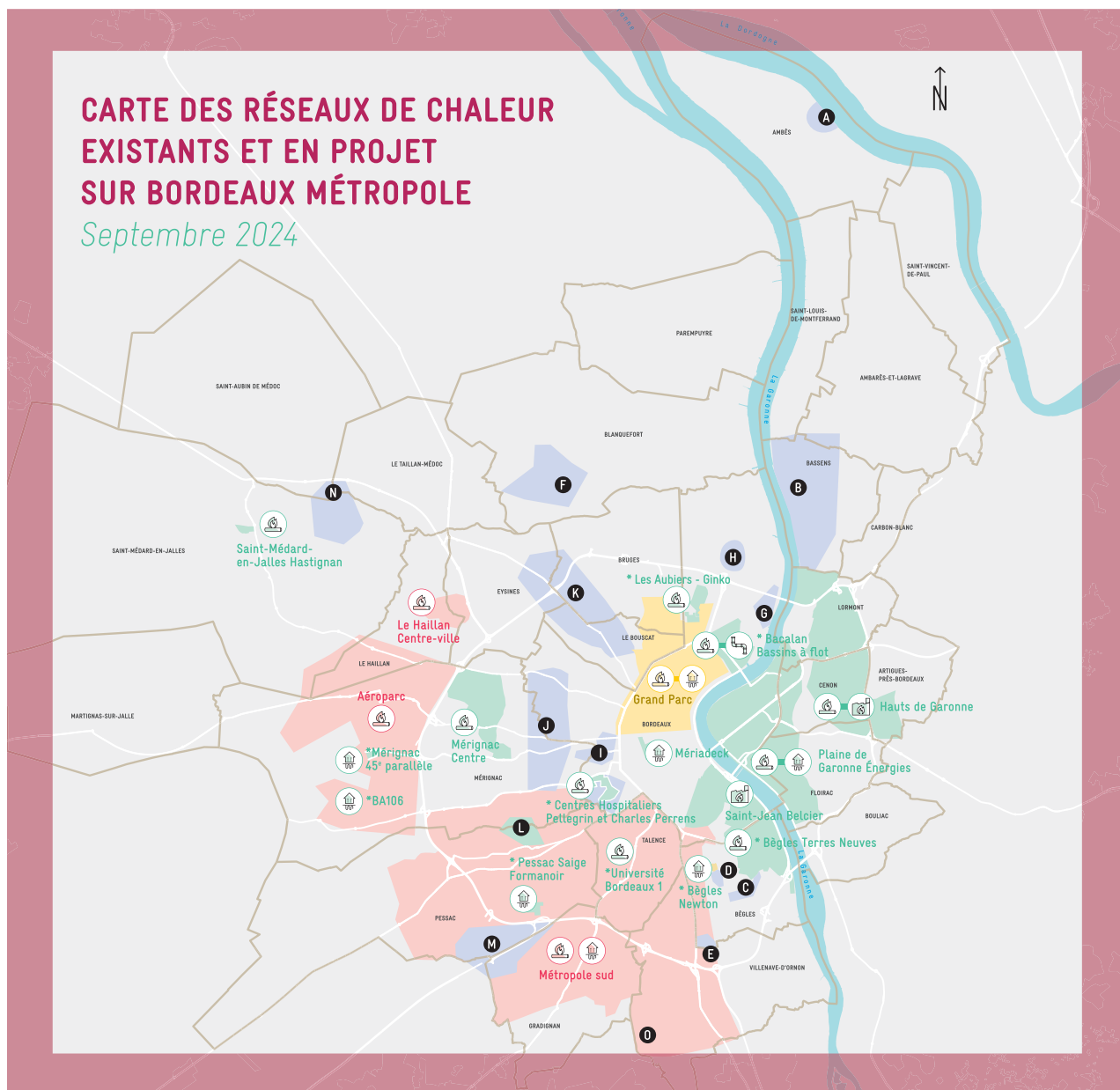
Ces infrastructures permettent de valoriser des sources d'énergie renouvelable ou de récupération, telles que la biomasse ou la géothermie, en assurant une distribution collective de chaleur à grande échelle. Alors que 20 réseaux de chaleur sont actuellement en fonction sur le territoire métropolitain, la Métropole poursuit ses efforts, avec l'ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Depuis l'adoption en 2021 de sa feuille de route des énergies renouvelables, la Métropole vise à tripler d'ici 2030 sa production de chaleur renouvelable pour atteindre 750 GWh, ce qui correspond à la consommation de 214 000 habitants..

En 2021, les élus métropolitains ont acté la création d'un réseau de chaleur Bordeaux Métropole Sud et approuvé le principe du recours à une concession mixte de service public pour la conception, la réalisation, l'exploitation et l'entretien pour une durée de 30 ans à compter de sa notification. Ce réseau de chaleur Bordeaux Métropole Sud sera composé de deux réseaux distincts : un réseau "intra rocade" qui alimentera notamment le campus universitaire et le réseau "extra rocade" qui alimentera notamment le groupe hospitalier sud. **Ce réseau de chaleur sera le plus important du territoire métropolitain et permettra de chauffer 30 000 équivalents logements, soit 20 % des objectifs de déploiement de réseaux ENRr à 2030. Il permettra ainsi d'éviter l'émission annuelle de 24 000 tonnes de CO₂.**

Après l'analyse des différentes offres reçues le 25 mars 2025, Bordeaux Métropole va retenir l'offre du groupement IDEX/MIXENER/GREENWICH 0013/JL&P Architectes avec lequel un projet de contrat a été mis au point. Une société sera créée par le candidat pour exploiter le réseau de chaleur.

CARTE DES RÉSEAUX DE CHALEUR EXISTANTS ET EN PROJET SUR BORDEAUX MÉTROPOLE

Septembre 2024



Légende

RÉSEAUX DE CHALEUR

-  Réseau de chaleur alimenté par récupération des calories des eaux usées
-  Réseau de chaleur alimenté par incinération des déchets
-  Réseau de chaleur alimenté par géothermie
-  Réseau de chaleur alimenté par biomasse

-  Réseau de chaleur en fonctionnement
-  Réseau de chaleur en travaux
-  Réseau de chaleur en projet

Secteur Réseau de chaleur à étudier

- | | |
|--------------------------------|--|
| A Ambès | H Bordeaux - Jallère |
| B Bassens - Port | I Bordeaux - Saint-Augustin Primerose |
| C Bègles - Dorat | J Bordeaux, Mérignac - Bourran |
| D Bègles - Thorez | K Eysines, Bruges, Le Bouscat |
| E Bègles - Vaclav Havel | L Mérignac, Pessac - Le Burck |
| F Blanquefort | M Pessac - OIM Bordeaux Inno Campus |
| G Bordeaux - Claveau | N Saint-Médard-en-Jalles - Centre |
| | O Villenave-d'Ornon |

* Maîtrise d'ouvrage privée

Des ombrières photovoltaïques en test sur des pistes cyclables

Délibération 67

Le manque d'espaces disponibles est un frein au développement des énergies renouvelables. Forte de ce constat, Bordeaux Métropole est la première métropole à expérimenter la possibilité d'implanter des ombrières photovoltaïques au-dessus de plusieurs axes cyclables et routiers. Un appel à manifestation a été publié en fin d'année 2024.

L'idée de ce projet est d'utiliser le surplomb des voiries pour implanter des panneaux photovoltaïques permettant de produire une énergie renouvelable.

Cette expérimentation débutera avec la pose d'ombrières photovoltaïques sur deux portions de la piste cyclable de la ligne de ReVE 12, à Bruges et à Bordeaux. Le lot concernant la portion cyclable du ReVE 12 située à Bruges a été remporté par ENERCOOP NOUVELLE-AQUITAINE / SOLSTYCE / SOLEVENT. Ce projet prévoit une structure en acier galvanisé, posée sur un seul poteau, avec des fondations en béton. Sa hauteur varie entre 4 et 5 mètres. Quatre raccordements sont prévus sur le réseau public basse tension. Le projet prévoit la pose de 18 blocs ombrières, sur une surface totale de 5800 m². La production électrique des panneaux photovoltaïques est estimée à 1341 MWh/an et des éclairages LED seraient mis en place sous les ombrières.

Le lot concernant la portion de piste cyclable de la ligne ReVE 12 à Bordeaux a été remporté par NEOMIX. Ce projet repose sur une charpente et des poteaux centraux en acier galvanisé. Il propose des ombrières doubles pour une surface totale de 4 546 m² et une production estimée à 1 245 MWh/an. Un raccordement au réseau haute tension serait opéré, tandis qu'un système de récupération des eaux pluviales sera mis en place.

Lutte contre le bruit : une priorité de santé publique

Délibération 78

En considérant les seuils recommandés par l'OMS, près de 75 % de la population de Bordeaux Métropole est exposée au bruit routier sur 24h au-delà des seuils, représentant 620 000 habitants. La nuit, ce problème persiste : plus de 40 % de la population est exposée au bruit au-delà des seuils. De plus, ce sont près de 120 000 habitants (15 % de la population métropolitaine) qui subissent une forte gêne causée par le bruit des transports. 28 000 habitants subissent des troubles du sommeil causés par ces nuisances sonores.

Face à ce problème de santé publique, Bordeaux Métropole lance son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 2025-29. À travers ce plan, l'enjeu est de tirer le bilan des résultats du précédent plan, tout en considérant le bruit sous un angle sanitaire. Pour l'élaboration du PPBE, environ 140 personnes ont participé à la consultation publique qui s'est déroulée du 26 février au 25 avril 2025.

Au terme de cette consultation publique, plusieurs thèmes principaux de nuisances sonores ressortent. Parmi celles-ci, on retrouve des demandes d'aménagements dans des secteurs bruyants ou encore des travaux d'entretien de voirie pour réduire le bruit généré notamment par la circulation des bus, sur les voiries métropolitaines. Néanmoins, deux types de nuisances ressortent très clairement : le bruit routier lié à la rocade et le bruit aérien.

Le plan d'action élaboré par Bordeaux Métropole a pour objectifs :

- D'identifier clairement les secteurs à enjeu de bruit, afin de prioriser les efforts.
- De répondre, dans ces secteurs précis, à une obligation exemplaire de moyens. Concrètement, cela se traduit par le fait de se doter de moyens permettant d'étudier, de retenir et de déployer des scénarios ambitieux de protection de la santé des administrés, même si la réglementation ne l'exige pas.
- De sensibiliser et former les agents en charge des politiques publiques les plus impactées par ces enjeux de bruit afin de faire évoluer les pratiques.

Budget prévisionnel : 2,9 M€.

Soutenir l'agriculture urbaine

Délibérations 70 et 71

Alors que le Projet Alimentaire de Territoire de la Rive Droite a l'ambition de fédérer les différents acteurs autour de la question de l'alimentation, avec notamment l'objectif de favoriser l'installation de maraîchage, la commune de Bassens va acquérir 18 984 m² de parcelles agricoles. Bordeaux Métropole accorde une subvention de 35 000 € pour une opération globale de 70 000 € hors taxes.

Bordeaux Métropole apporte également son soutien financier au projet de développement de l'éco pâturage sur plusieurs parcelles communales de Saint-Médard en Jalles. L'éco pâturage apporte de nombreux avantages. Plus naturelle, cette technique permet de limiter les coûts d'énergie liés à l'utilisation d'engins mécaniques, participe à la fertilisation écologique des sols grâce aux déjections animales, réduit la pénibilité du travail des agents d'entretien des espaces verts, permet d'entretenir à moindre coût les zones difficiles d'accès (zones humides, broussailles...) ou encore offre un atout pédagogique pour les centres de loisirs, EHPAD... La mise en place de l'éco pâturage sera assurée par l'association le Conservatoire des races d'Aquitaine.



Inciter les bailleurs sociaux, les entreprises et les communes à planter des arbres

Délibérations 69, 72, 73

Face aux enjeux climatiques et environnementaux, Bordeaux Métropole développe depuis 2020 une opération de végétalisation de grande envergure, avec pour objectif la plantation d'un million d'arbres sur son territoire au cours de la décennie à venir. Depuis le lancement de l'opération « plantons 1 million d'arbres », soit cinq saisons de plantation, 608 321 arbres et arbustes ont déjà été plantés par les différents contributeurs.

La réussite de ce grand projet participatif repose sur la mobilisation de tous les acteurs du territoire. **Les bailleurs sociaux viennent de signer une charte d'adhésion au programme « Plantons 1 million d'arbres ».** Leur engagement est essentiel : en offrant des espaces collectifs végétalisés, ils contribuent à améliorer le quotidien des habitants, leur environnement et leur santé. À ce jour, les bailleurs ont contribué à près de 47 000 plantations.

Alors que 13 opérations ont fait l'objet d'une subvention, 4 nouvelles opérations ont été retenues :

- À la résidence Les Berges de Lissandre à Lormont, Clairsienne programme de planter 67 arbres, 229 arbustes, 3391 vivaces et 423m² de prairie pour un total de 425 741,52€ TTC pour l'ensemble des travaux et des plantations. En application du dispositif d'aide, Bordeaux Métropole attribue une aide de 100 000€.
- À la résidence Les Palombes à Mérignac, Aquitanis programme de planter 123 arbres, 8784 arbustes, vivaces et couvre-sol. Aquitanis prévoit 55 959,28€ TTC pour l'ensemble des travaux et des plantations, dont 22 383,71€ alloués par Bordeaux Métropole.
- À la résidence étudiante Paul Pascal à Pessac, Clairsienne programme de planter 22 arbres, 2790 arbustes, 22 plantes grimpantes et 2478m² de prairie. Clairsienne flèche 207 100€ TTC pour l'ensemble des travaux et des plantations, dont 82 840€ de subvention métropolitaine.
- À la résidence Les domaines du Manoir à Lormont, l'Association Syndicale Libre Les domaines du Manoir programme de planter 14 arbres et 14 d'arbustes. L'ASL Les domaines du Manoir a programmé 13 962€ TTC pour l'ensemble des travaux et des plantations. Bordeaux Métropole soutient l'initiative à hauteur de 6 981€.

En parallèle, Bordeaux Métropole lance un appel à projet pour aider les occupants de terrains à vocation économique à végétaliser leur site. Cette démarche expérimentale a pour périmètre la zone Grand-Bersol sur l'Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Inno Campus.

Le Grand-Bersol se retrouve confronté aux effets d'un îlot de chaleur. Cet appel à projet a pour objectif d'accompagner les entreprises à la réalisation de plantations pour apporter fraîcheur et qualité de vie dans cette zone. L'appel à projet sera ouvert pour toutes les entreprises privées propriétaires occupantes ou exploitantes avec accord du propriétaire et les établissements publics, jusqu'au 31 octobre 2025. Bordeaux Métropole allouera un montant total de 300 000€ pour les subventions aux travaux avec un maximum de 30 000 € par parcelle.

Toujours dans la même optique de réduire l'effet d'îlot de chaleur, la ville du Bouscat entame des travaux de végétalisation dans la cour de l'école Jean Jaurès Elémentaire. Ces travaux permettront également de désimperméabiliser les sols et créer des espaces pédagogiques et d'apprentissage multiples. Au total, c'est une surface d'environ 2 570 m² qui sera entièrement végétalisée. Dans le cadre du contrat de codéveloppement, Bordeaux Métropole apporte une aide financière à hauteur de 100 660 € sur un budget total de 301 982 € pour ce projet.



Quinzaine de l'égalité : des projets dans 21 communes

Délibération 29

Pour l'édition 2025 de la Quinzaine de l'égalité, qui se déroule du 18 novembre au 2 décembre, Bordeaux Métropole a engagé un budget de 50 000 € pour financer des projets portés par les communes. Suite à un appel à projet lancé du 15 avril au 28 mai, 21 communes recevront des subventions pour porter leurs projets. Les financements sont proposés en fonction de l'impact des projets déclinés sur l'égalité, la diversité et la lutte contre les discriminations, de leur faisabilité (financements, partenariats, mise en réseau...), de leur originalité, de leur présentation écrite et du nombre d'habitants de la commune organisatrice.

IV. DES SERVICES PUBLICS PERFORMANTS, DURABLES ET AU CONTACT DES HABITANTS

Renforcer la qualité du service public de l'eau

Délibérations 36 et 38

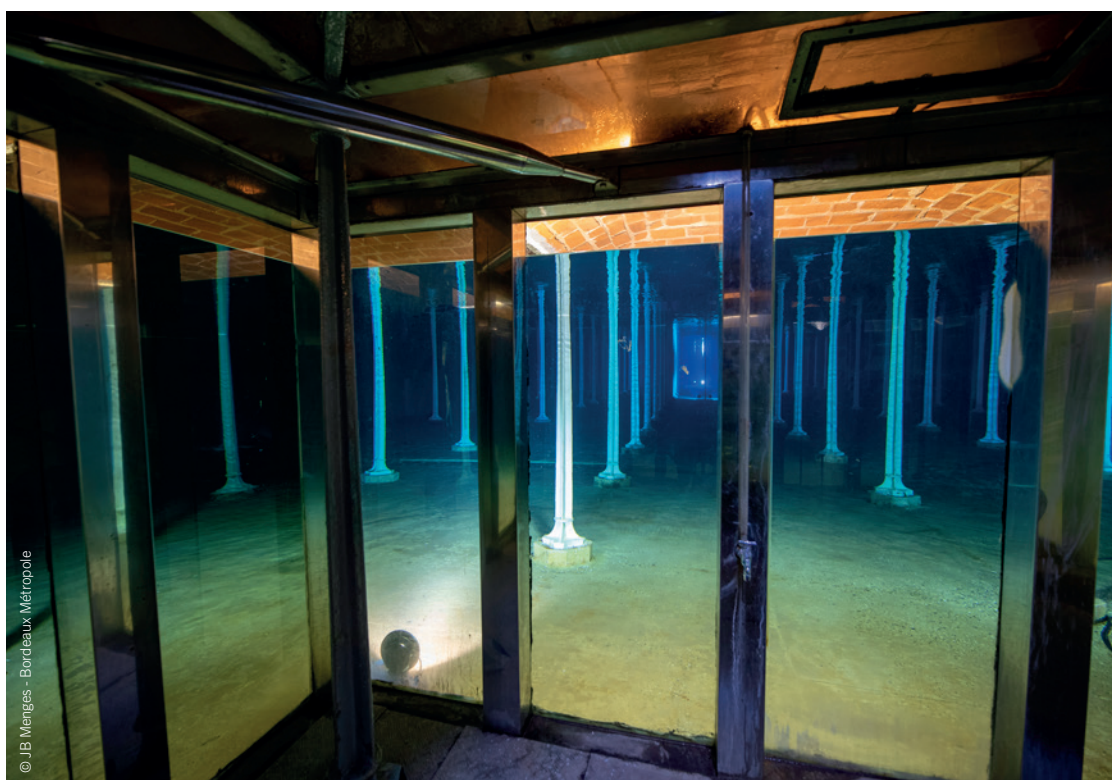
Un an après la reprise en gestion publique de l'eau potable, Bordeaux Métropole formalise les engagements stratégiques de sa régie à travers l'adoption d'un contrat d'objectifs. Cette feuille de route pluriannuelle fixe des priorités claires en matière de continuité de service, de maîtrise des coûts, de performance environnementale et de transparence pour les usagers.

Elle s'accompagne d'indicateurs chiffrés et de cibles concrètes : abaisser le taux de perte en eau du réseau, poursuivre le renouvellement des canalisations (150 km prévus entre 2023 et 2028), réduire le délai moyen de traitement des demandes, ou encore améliorer la qualité de la relation usagers. Des efforts particuliers seront engagés pour garantir la robustesse du service en cas de sécheresse ou d'épisodes de pollution.

La gouvernance de la régie sera renforcée, notamment via la création d'un comité des usagers et un rapport annuel d'activité présenté devant les élus. Sur le plan budgétaire, la régie s'engage à maintenir des équilibres solides tout en assurant un niveau d'investissement élevé, avec un plan pluriannuel de plus de 210 millions d'euros d'ici 2028.

Dans un contexte national marqué par les tensions sur les ressources en eau et les attentes fortes des citoyens en matière de services publics, Bordeaux Métropole réaffirme ainsi son choix d'un modèle 100% public, performant, lisible et durable.

Deux ans après sa création, la régie personnalisée de L'Eau Bordeaux Métropole entre dans une nouvelle phase de structuration avec la désignation de sa nouvelle direction générale. Monsieur Vincent Ponzetto est désigné directeur général de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole.



Déchets : objectifs réduction et valorisation

Délibération 21

Comme chaque année, le Conseil métropolitain est invité à prendre acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention, de collecte et de traitement des déchets ménagers. Ce rapport 2024, réalisé pour l'exercice 2023, dresse un état des lieux complet du service géré par Bordeaux Métropole, qui couvre 28 communes et 825 000 habitants.

Au cours de l'année 2024, 412 190,35 tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) ont été collectés en porte à porte, en apport volontaire (bornes) ou dans les Centres de recyclage (CR), soit +1,45% par rapport à 2023. Cette évolution globale est la résultante de l'augmentation des déchets de la collecte sélective (+ 4%) et ceux apportés en centre de recyclage (+ 4.75%), principalement sur les végétaux et le bois. Les ordures ménagères sont en baisse : -1,68 %.

Cette évolution s'inscrit dans la trajectoire engagée de réduction des déchets, portée par les politiques de prévention et de sensibilisation.

Les déchets collectés ont été valorisés à 94,07% directement en matière, biologique ou en énergie.

Le coût global de l'élimination des DMA s'est élevé à 120,38 M €, financé à 89,51 % par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et la Redevance Spéciale (RS) et 10,49% par les recettes diverses (recettes d'exploitation, dotation et subventions, etc.), le budget est équilibré sans recours au Budget Principal.





Les services publics du quotidien passés au crible

Délibération 66

La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) réunit des élus métropolitains et des représentants associatifs. Elle a pour mission d'examiner les rapports d'activité des services publics gérés par Bordeaux Métropole, qu'ils soient exploités en régie ou confiés à un délégataire, et d'émettre des observations ou avis.

En 2024, la CCSPL s'est réunie à six reprises. Elle a examiné 21 rapports, et rendu six avis formels, concernant notamment les services d'assainissement, de traitement des déchets, de transport public, de restauration collective, de stationnement, d'eau potable ou encore de réseaux de chaleur.

Elle a soutenu la reprise en régie de l'assainissement à compter de 2026, estimant que cette évolution permettrait une meilleure maîtrise technique, financière et environnementale. Elle a aussi rendu un avis favorable au classement de trois nouveaux réseaux de chaleur : Métropole Sud, Aéroport et Hauts de Garonne Énergies, tous alimentés en moyenne à 86 % par des énergies renouvelables.

Sur les déchets, la commission a relevé les efforts réalisés en matière de tri, de valorisation (54,5 %), et de déploiement du tri à la source des biodéchets, désormais engagé dans plusieurs communes pilotes. Elle a également suivi les orientations prises pour la restauration collective (tarification, qualité des repas, filières d'approvisionnement), les transports, et les équipements de proximité.

Parmi les autres sujets abordés, la commission a salué l'amélioration du réseau de chaleur de Villenave d'Ornon et les projets de développement de la flotte fluviale. Elle a aussi organisé une visite de terrain au MIN de Brienne, afin de découvrir le programme de modernisation du site (15 M€ sur 10 ans), ainsi que les filières locales de valorisation du compost métropolitain.

V. UNE POLITIQUE DE L'HABITAT AU SERVICE DES ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

Programmer la construction de 3 000 logements sociaux en 2025

Délibération 51

Le programme local de l'habitat de Bordeaux Métropole fixe un objectif de 3 000 logements locatifs sociaux autorisés chaque année. Pour la deuxième année consécutive, cet objectif va être atteint, ce qui n'avait pas été le cas depuis 2018.

Pour l'année 2025, deux hypothèses sont posées :

- Une hypothèse basse, correspondant aux opérations dont la probabilité de réalisation est forte : 2 567 logements locatifs sociaux et 83 logements en accession sociale
- Une hypothèse haute, y sont ajoutées les opérations avec des incertitudes liées à l'équilibre financier, à la maîtrise du foncier ou autres aspects techniques : 3 270 logements locatifs sociaux et 206 logements en accession sociale

On observe cette année encore une part importante de logements étudiants (cf encadré ci-après).

Également, pour accompagner la production de logements sociaux, Bordeaux Métropole reconduit en 2025 et pour la troisième année consécutive le fonds de soutien exceptionnel adressé aux bailleurs, pour un budget prévisionnel estimé à 10M€. Ce montant vient en complément des 8.9M€ délégués par l'Etat.

Sur les deux années précédentes, cette aide financière complémentaire adressée aux bailleurs sociaux a permis de financer 3 128 logements.





Logement étudiant : Bordeaux Métropole affiche des résultats à la mesure du besoin

Bordeaux Métropole a agréé 2 196 logements étudiants conventionnés en 2024, soit près d'un quart du total national (23,3 %). Un chiffre en forte hausse, après 1 434 logements agréés entre 2020 et 2023. Cette accélération vise à respecter l'objectif fixé dans le contrat d'objectifs 2020–2030, signé avec l'État, la Région, le Crous et les bailleurs : atteindre 6 000 logements étudiants à vocation sociale en dix ans, soit 600 par an.

Ce volontarisme métropolitain a été salué par la Cour des comptes dans un rapport publié en juillet, soulignant l'organisation de la gouvernance locale et l'intégration des objectifs étudiants dans les politiques d'urbanisme.

Pour répondre à une demande étudiante en forte croissance — +44 % d'étudiants entre 2011 et 2021, représentant désormais 12,5 % de la population métropolitaine — Bordeaux Métropole a adapté ses dispositifs dès 2021, en apportant 3 000 € par logement étudiant conventionné et en appliquant une décote foncière de 20 % sur les terrains qu'elle mobilise pour ce type de projets.

Les critères de localisation sont définis avec l'État, le Crous et les bailleurs : à proximité des transports, des campus et des services de la vie étudiante. Cette action s'inscrit dans une politique globale du logement, articulée avec le soutien renforcé à la production de logements familiaux très sociaux (PLAI et PLUS) via les fonds d'urgence et le plan de relance.

Adapter la politique de l'habitat aux tensions du marché et aux besoins sociaux

Délibération 52

Bordeaux Métropole adopte un nouveau programme d'actions pour 2025-2026 dans le domaine de l'habitat, afin de répondre à une situation marquée par une tension persistante du marché immobilier, la hausse des coûts de production, le ralentissement de la construction privée neuve et la précarisation d'une part croissante des ménages, notamment les jeunes.

Ce programme prolonge les engagements du Programme local de l'habitat (PLH). Il structure l'intervention métropolitaine en matière de production, de rénovation, d'accès au logement et de solidarités résidentielles, avec une logique de pilotage à l'échelle des 28 communes.

Ce programme vise à garantir une politique du logement à la fois solidaire, structurante et adaptée aux réalités locales, dans un contexte économique tendu.

Il repose sur 5 piliers, encadrer, impulser, coopérer, innover, et évaluer, mis en œuvre au travers d'un programme d'actions toujours ambitieux et volontariste basé sur :

- L'évaluation des documents cadres de la politique de l'habitat et des outils récemment déployés au titre de la politique de mixité sociale (exemples : PLH, convention de délégation des aides à la pierre, etc) ;
- La promotion du parc locatif social de qualité et l'accession abordable (exemples : nouveau règlement d'intervention financier, renouvellement du fonds de soutien à la production de logement social, soutien aux satellites de la métropole notamment Aquitanis et Coosol)
- L'amélioration de la qualité du parc privé (exemples : création du guichet unique « service public de la rénovation énergétique, définition d'une stratégie de lutte contre l'habitat indigne en s'appuyant sur les évolutions législatives et réglementaires, etc) ;
- Le renfort et la territorialisation des actions en faveur des solidarités urbaines (exemples : sédentarisation des gens du voyage, nouveaux dispositifs d'accès au logement des jeunes, etc)
- La lutte contre les inégalités urbaines en renforçant la politique de mixité et de diversité dans les QPV et l'hyper centre de la métropole (exemples : 2 nouveaux projets de renouvellement urbain en cours d'étude Yser à Mérignac et centre historique à Bordeaux, etc)
- La poursuite de l'animation de l'écosystème local, en intégrant une vision prospective du projet d'aménagement métropolitain (exemples : instauration de lieux d'échanges et de débats, pilotage de l'ensemble des conventions de partenariat, etc)

Soutenir la réhabilitation de 300 logements sociaux à Pessac Saige

Délibération 48

Bordeaux Métropole apporte un soutien financier de 2,56 millions d'euros à Domofrance pour une opération de réhabilitation lourde de 300 logements sociaux situés dans le quartier Saige-Formanoir à Pessac, sur les bâtiments 1, 2 et 11. Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme de renouvellement urbain (PRU) piloté à l'échelle métropolitaine et reconnu d'intérêt métropolitain.

L'intervention vise à améliorer significativement la performance énergétique du parc, à moderniser les logements et à renforcer l'intégration urbaine du quartier. Le projet comprend :

- l'isolation thermique par l'extérieur des façades,
- le remplacement des menuiseries,
- la rénovation des toitures terrasses,
- la création de systèmes de ventilation (VMC),
- la mise aux normes d'accessibilité de certains logements,
- la rénovation des équipements sanitaires (salles de bain, WC),
- la requalification des parties communes (hall d'entrée, cage d'escalier),
- ainsi que des travaux de sécurisation des accès.

L'objectif est de faire passer les logements d'une étiquette énergétique D à une étiquette B, ce qui correspond aux exigences du règlement métropolitain sur les aides à la rénovation énergétique, et de garantir un reste à charge maîtrisé pour les locataires.

Bordeaux Métropole attribue une aide de 8 000 € par logement, soit 2,4 M€ au total, pour soutenir cette rénovation. En complément, la collectivité finance à hauteur de 50 % la création de deux nouveaux locaux d'activités en rez-de-chaussée, destinés à accueillir des services ou des initiatives associatives, pour un montant de 163 487 €.

Cette opération contribue à l'amélioration du cadre de vie dans un quartier qui concentre une part importante de logements sociaux anciens, tout en participant à la transition énergétique du parc existant.

Développement territorial métropolitain : Bordeaux Métropole salue un SCoT ambitieux

Délibération 63

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du SYSDAU (Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise) est le document de planification qui détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement de l'aire métropolitaine bordelaise, il couvre 8 intercommunalités. Le SYSDAU consulte les personnes publiques associées dont Bordeaux Métropole, entre mai et juillet 2025, afin de mettre à jour le SCoT actuel.

La révisions du SCoT permet de se mettre en conformité avec la loi Climat et résilience de 2021 qui vise à réduire la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif du zéro artificialisation nette à l'horizon 2050.

Avec ce nouveau SCoT, un nouveau modèle de développement, fondé sur la coopération, l'équilibre social et territorial, la sobriété et la proximité, se dessine. Trois ambitions structurent ce nouveau texte : accompagner l'attractivité métropolitaine bordelaise par un développement adapté aux ressources et à la prise en compte des risques, développer une aire métropolitaine autour de nouveaux équilibres territoriaux et de coopérations étroites entre territoires voisins, et garantir une aire métropolitaine à bien vivre.

Parmi les nouvelles dispositions du SCoT, on retrouve des actions emblématiques telles que la constitution d'un grand climatiseur naturel de corridors de fraîcheur autour d'une armature bioclimatique, la définition d'une armature économique performante, équilibrée, sobre et résiliente, l'engagement du territoire dans une stratégie bas carbone et de sobriété dans l'usage des ressources naturelles, énergétiques et des matériaux, et enfin le déploiement d'un réseau de desserte performante et décarbonée du territoire autour des Services express régionaux et métropolitains (SERM routier, SERM ferroviaire, ligne Bex).

Correspondant à la fois aux feuilles de route et schémas métropolitains stratégiques déjà votés (PCAET, feuille de route économique, stratégie biodiversité...) ainsi qu'aux intentions portées au sein du futur projet urbain métropolitain en déclinaison de la démarche Métropole à vivre et en cohérence avec les incubateurs, Bordeaux Métropole souhaite souligner la qualité de ce nouveau SCoT, la hauteur de ces ambitions et décide de s'exprimer en faveur du Scot bioclimatique.

Renforcer les solidarités territoriales par l'aménagement et la politique de la ville

Délibérations 46, 47 et 50

Bordeaux Métropole réaffirme son engagement à agir concrètement dans les quartiers prioritaires à travers trois leviers complémentaires : le financement d'infrastructures locales essentielles (à Floirac), le soutien aux dynamiques partenariales dans les communes, et le pilotage métropolitain des crédits de la politique de la ville pour 2025.

Dans le quartier Dravemont à Floirac, la Métropole accompagne financièrement la réalisation d'un nouveau centre commercial de proximité, porté par l'ANCT, en remplacement d'une galerie vétuste et dégradée. Cette opération, essentielle pour la recomposition du cœur de quartier, est cofinancée par de nombreux partenaires, dont Bordeaux Métropole à hauteur de 627 701 €. L'équipement est déjà livré depuis mai 2025. Il permet de relocaliser neuf activités de proximité dans un bâtiment moderne de 900 m², avec des loyers modérés pour accompagner la revitalisation commerciale.

Par ailleurs, Bordeaux Métropole valide l'avenant au contrat local des solidarités, signé avec les communes volontaires depuis 2023, pour amplifier le soutien métropolitain aux initiatives locales en faveur des habitants des quartiers en fragilité. **Un appel à projets 2025 est lancé avec une enveloppe de 730 000 euros, permettant de financer jusqu'à 30 % des dépenses engagées, notamment pour des équipements publics, des projets de transition écologique ou d'animation sociale.** Ce dispositif concerne 23 communes métropolitaines, dont 15 ayant signé un contrat local en 2023.

Le contrat de ville 2024-2030 a été signé en avril 2024 avec l'ensemble des partenaires. Dans ce cadre, Bordeaux Métropole s'engage auprès des habitants des quartiers populaires en proposant **un soutien financier d'un montant de 545 000 € via un appel à projets.** Il s'agit d'accompagner financièrement des associations et des communes qui proposent des projets spécifiques visant à l'amélioration durable des conditions de vie des habitants des quartiers politique de la ville.

À travers ces trois mesures, Bordeaux Métropole affirme une approche territorialisée et partenariale, combinant investissements d'envergure, soutien aux dynamiques communales et pilotage stratégique à l'échelle intercommunale.

Un soutien à l'économie de proximité réaffirmé

Délibérations 23 et 24

Fidèle à sa volonté de soutenir un développement économique équilibré et durable, Bordeaux Métropole accompagne activement l'économie de proximité, essentielle à la vitalité des quartiers et à l'emploi local.

Bordeaux Métropole renouvelle en 2025 son soutien à l'économie de proximité en accordant 65 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux Gironde (CCIBG) et à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine Gironde (CMANA33). Ces partenariats visent à relancer et renforcer le commerce et l'artisanat local, fragilisés ces dernières années, notamment par la crise sanitaire. Les actions prévues couvrent plusieurs domaines clés pour le développement économique du territoire. Depuis 2023, chaque dossier accompagné bénéficie d'une dotation de 10 000 €.

CONTACTS PRESSE

Virginie Bougant
06 27 52 48 69
vi.bougant@bordeaux-metropole.fr

Margot Pinsolles
06 61 80 61 23
m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr

bordeaux-metropole.fr

